

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine

Jeudi 28 juin 2018 à 17h00
à La Roche-Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 28 juin 2018 à 17 H 00** à l'EPTB Vilaine – La Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ETAIENT PRESENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Régine ROSZAK, Responsable de la Commande Publique – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine

Jeudi 28 juin 2018 à 17h00
à La Roche-Bernard

Eau Potable : nouvelles conventions pour la fourniture d'eau potable à Vannes et à Séné

Les conventions pour la fourniture d'eau potable qui lient l'EPTB Vilaine à la ville de Vannes et à la ville de Séné sont arrivées à échéance le 31 décembre 2017. Il convient donc de les renouveler. Les projets de nouvelles conventions sont annexés au présent rapport. Le renouvellement est proposé :

- Sur les mêmes bases financières que celles des conventions précédentes, correspondant aux conditions tarifaires du contrat de Délégation de Service Public en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 ;
- Pour une durée de 20 ans, par analogie avec les autres conventions en cours.

Rappelons que même si les conventions ont une durée de 20 ans, elles pourront faire l'objet d'avenants en cas de transfert de compétence (prise de compétence « Eau potable » par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au 1^{er} janvier 2020) ou en cas de modification des conditions tarifaires (à envisager après la date d'échéance de l'actuel contrat de Délégation de Service Public, soit à partir du 1^{er} janvier 2024).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide les projets de nouvelles conventions pour la fourniture d'eau potable à la ville de Vannes et à la ville de Séné ;
- autorise la Présidente à signer les conventions.

Pour extrait conforme
La Présidente

Solène MICHENOT